



Association de Gestion des Appartements de Transition

Projet associatif 2019-2023

I. Nos valeurs et principes d'action, notre engagement citoyen

« Le logement constitue l'une des conditions de l'inclusion des personnes, de leur rétablissement et de leur qualité de vie la plus possible en milieu ordinaire ». Feuille de route Santé mentale et psychiatrie, Action n° 36 : Améliorer l'accès et le maintien des personnes dans un logement autonome ou accompagné. Comité stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, 28 juin 2018

AGATE participe d'une meilleure réponse aux besoins des personnes souffrant de troubles psychiques ou en situation de handicap psychique.

AGATE propose à ses résidents d'expérimenter la vie autonome dans un appartement de transition, dans la perspective d'un parcours d'habitat dans la Cité.

La finalité de l'action d'AGATE est de favoriser le passage d'un appartement de transition, individuel ou collectif, à un logement de droit commun, en respectant la temporalité propre à chaque résident.

La spécificité de l'action d'AGATE peut se résumer en deux points essentiels:

- En mettant à disposition un logement de transition, autant que possible dans le territoire de vie des personnes orientées par les équipes soignantes, elle facilite la continuité des soins et le rétablissement des personnes,
- Dans l'approche partagée des situations, elle apporte un point de vue tiers qui contribue à penser collectivement la singularité des parcours de vie.

AGATE s'efforce de personnaliser les parcours grâce, notamment, aux étroites relations qu'elle entretient avec les pôles de psychiatrie et avec un réseau de partenaires complémentaires.

Par son action, AGATE contribue à la position citoyenne de ses usagers. Elle promeut la participation de ses usagers et le développement de leur pouvoir d'agir.

Pour favoriser l'habitat inclusif des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique, AGATE participe aux réflexions et aux travaux dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques, et s'engage dans la vie de la Cité, notamment en participant aux Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) des territoires où elle est présente.

II. Nos origines et notre histoire

AGATE est une association loi 1901, née en 2003 de la réflexion de la communauté soignante de l'hôpital Esquirol (aujourd'hui Hôpitaux de Saint-Maurice) sur l'accès au logement de ses usagers / patients. Il s'agissait à ce moment-là de mutualiser le parc d'appartements des associations rattachées aux secteurs de psychiatrie et d'en professionnaliser la gestion, afin de conforter la mission de soin et d'accompagnement des équipes des secteurs de psychiatrie.

Depuis 15 ans, AGATE a construit et développé sa mission de gestion des appartements de transition à destination d'usagers / résidents, en s'affirmant comme acteur de l'habitat inclusif et partenaire à part entière des équipes soignantes. Elle facilite ainsi la stabilisation, l'insertion sociale, et l'accès à un logement autonome et durable de personnes souffrant de troubles psychiques ou en situation de handicap psychique.

III. Le public

AGATE s'adresse aux usagers adultes des pôles de psychiatrie des établissements hospitaliers avec lesquels elle a conclu une convention de partenariat. Ces usagers sont orientés par les équipes de soin avec un projet de soin. Il s'agit plus particulièrement de personnes en phase de stabilisation capables de développer des habiletés sociales en expérimentant le fait d'habiter un logement.

IV. Nos missions

AGATE met à la disposition des personnes un hébergement de transition en appartement individuel ou collectif.

La candidature à un logement de transition est présentée par la personne elle-même, sur proposition de son équipe soignante, dans le cadre d'un contrat de soins. AGATE est partie prenante dans le processus décisionnel concernant l'admission de ses futurs résidents.

AGATE n'exige pas des personnes qui présentent leur candidature à un logement de transition qu'elles soient déjà engagées dans un projet d'insertion. Mais devenir résident d'AGATE, c'est s'inscrire dans un processus d'insertion, dont la première étape est d'avoir formulé une demande de logement social. Ce processus se poursuit tout au long de la période d'hébergement.

AGATE participe à la fluidité des parcours des usagers en s'efforçant de proposer une disponibilité rapide des appartements.

AGATE assure la gestion des logements, et leur maintenance, dans le cadre de son agrément à l'intermédiation locative. AGATE est le seul interlocuteur des bailleurs des logements.

AGATE veille à ce que la sortie du dispositif de logement de transition soit pensée et travaillée en amont avec la personne et son équipe soignante.

L'intermédiation locative que met en œuvre AGATE est complémentaire d'autres structures ou d'autres dispositifs, et correspond à un besoin des usagers à un moment donné de leur cheminement.

V. Les moyens

- Les logements

Au 1er octobre 2018, AGATE dispose de 59 places réparties dans 35 appartements situés à Paris (3ième, 4ième, 10ième, 11ième, 12ième, 17ième, 18ième, 20ième arrdts) et dans le Val-de-Marne (Alfortville, Charenton, Créteil, Ivry/Seine, Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Sucy en Brie): Vingt studios et F1, quatre F2, trois F3, huit F4.

AGATE travaille avec des bailleurs sociaux, institutionnels et privés. Elle s'attache à maintenir et développer son partenariat avec les bailleurs sociaux parisiens et du Val de Marne.

- Les outils de la gestion quotidienne

Pour mener à bien ses missions, AGATE s'appuie sur la connaissance des résidents acquise *via* les documents d'admission et les échanges avec les équipes de suivi, et le contact qu'elle maintient avec les usagers, pour adapter à chacun le cadre général de ses missions.

L'action d'AGATE est facilitée par l'existence de procédures claires et lisibles se traduisant par les documents suivants : le règlement intérieur, les modalités d'admission dans les appartements, la fiche de demande de logement de transition, le dossier de suivi de chaque résident.

- Les membres de l'association

L'association est composée de membres bénévoles investis dans son fonctionnement. Issus d'horizons variés et complémentaires (représentants de la société civile, usagers, représentants d'usagers, professionnels du sanitaire et du médico-social), ils sont garants du respect des valeurs de l'association, et sont impliqués tant dans la vie statutaire que lors des rencontres avec les partenaires.

Les administrateurs bénévoles de l'association, élus par les adhérents, représentent cette diversité dans la gouvernance de l'association.

- Les salariés

AGATE s'appuie en outre sur les compétences d'une équipe de salariés¹, sous le régime de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. L'association veille à ce que ses salariés aient un réel accès à la formation tout au long de la vie² et bénéficient de temps d'échanges sur leurs pratiques professionnelles. Ils peuvent assister aux instances statutaires, avec voix consultative.

VI. Les résidents

AGATE s'efforce de soutenir le pouvoir d'agir de ses résidents. En effet, si AGATE s'adresse aux usagers des pôles de psychiatrie, elle les considère comme des résidents, acteurs de leur projet de vie et de leur parcours de soin. Elle les soutient dans leur apprentissage d'un « savoir habiter ».

La participation des usagers est mise en œuvre à travers des réunions d'usagers qu'AGATE organise une fois par an et par secteur géographique, afin de présenter l'activité de l'association, recueillir les attentes et besoins et favoriser l'interconnaissance et le soutien mutuel entre usagers.

Les usagers d'AGATE ont la possibilité de devenir membres de l'association. Le collège des adhérents usagers dispose de places au Conseil d'Administration. Les usagers sont ainsi associés à la gouvernance de l'association.

¹ Au 1er octobre 2018 : Une gestionnaire des appartements et une assistante de gestion.

² Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

VII. Nos partenaires

1. Les partenaires autour de la personne et du logement

a. Les équipes soignantes

AGATE réalise des échanges réguliers avec chacune des équipes dédiées au suivi ambulatoire des patients afin de partager sur les situations des personnes, alerter les équipes des situations préoccupantes, les informer au plus tôt des prévisions de vacances de place, organiser les entrées et sorties des appartements.

Par ailleurs, elle réunit un comité de suivi semestriel, composé de membres et de salariés de l'association et de représentants des pôles de psychiatrie, afin de construire une approche commune de l'accompagnement dans le logement des personnes, dans le respect des compétences de chacun.

b. Les mandataires de justice

AGATE est l'interlocuteur des mandataires de justice qui représentent les résidents bénéficiant d'une mesure de protection des majeurs, afin d'organiser - en lien avec les équipes soignantes, une action concertée autour de l'entrée, du maintien et de la sortie du logement.

c. Les référents sociaux des bailleurs sociaux et les gardiens de résidences

AGATE entretient une relation étroite avec les référents sociaux, elle échange sur les situations des personnes, dans le respect de la confidentialité et des missions de chacun, et recherche avec eux les solutions adéquates. Elle reste disponible pour les gardiens de résidences, avec lesquels elle échange en cas de difficultés.

d. Les bailleurs

L'association AGATE est l'interlocuteur direct des bailleurs, pour toute intervention dans le logement initiée par ceux-ci.

2. Les partenaires institutionnels

a. Les Hôpitaux de Saint Maurice

Le partenariat entre AGATE et les Hôpitaux de Saint Maurice est formalisé par une convention depuis 2003, triennale depuis 2015, précisant les modalités de ce partenariat afin de développer leur action commune pour la réinsertion sociale des usagers notamment à travers l'accès au logement.

AGATE s'attache à poursuivre et développer ce partenariat.

b. La Ville de Paris

Le partenariat entre AGATE et la Ville de Paris est formalisé par une convention depuis 2006, triennale depuis 2018, formalisant le soutien du département de Paris au fonctionnement d'AGATE.

AGATE, acteur de la santé mentale parisienne, s'attache à présenter le bilan régulier de son action, ainsi que ses projets aux élus en charge des personnes handicapées et du logement tant à la Mairie de Paris que dans les arrondissements où elle intervient, ainsi qu'à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et à la Mission santé mentale de la Ville de Paris. Elle participe aux actions conduites à ce sujet.

c. Les bailleurs sociaux

AGATE est partenaire de bailleurs sociaux à Paris et dans le Val de Marne : RIVP, Paris Habitat, FREHA, Logial, Efidis, Créteil Habitat.

Elle s'attache à maintenir un partenariat du quotidien autour des appartements, mais aussi à leur présenter régulièrement le résultat de son action, afin de pouvoir recueillir leur soutien pour développer son action par la mise à disposition de nouveaux logements, et développer son projet de baux glissants.

d. Les collectivités territoriales du Val de Marne

AGATE s'efforce de faire connaître son action aux services de la solidarité du Conseil départemental du Val de Marne, et aux élus des communes dans lesquelles elle intervient, afin de recueillir leur soutien.

e. Les associations d'usagers

Dès le début de son activité, AGATE a accueilli au sein de son Conseil d'Administration, les représentants de l'UNAFAM Paris et de l'UNAFAM Val de Marne, ainsi que d'ESQUI, (association des usagers et ex-usagers des Hôpitaux de Saint Maurice, membre de la FNAPSY).

f. La Fédération Santé Mentale France

AGATE est membre de la Fédération Santé Mentale France, mouvement national en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

VIII. L'évaluation

L'association a construit des outils de suivi en routine, tant quantitatifs que qualitatifs, de son activité. Les indicateurs portent sur :

Les logements

- durées d'hébergement,
- taux d'occupation et de renouvellement,
- temps de vacance entre chaque résident,
- maintenance et rénovation,
- loyers perçus des sous-locataires et reversés aux bailleurs,
- autres charges perçus des résidents et reversés aux bailleurs,
- impayés de loyer (nombre, coût, causes et conséquences),
- coût à la place.

Les parcours des résidents

- entrées (motivation, dossier de demande),
- évaluations régulières en cours d'hébergement,
- sorties (motif, solution de sortie),
- évolution de la pyramide des âges.

La dynamique partenariale

- réunions,
- suivi des conventions,
- projets.

AGATE agrège ces indicateurs et les communique à ses partenaires.

IX. Les axes opérationnels du projet associatif 2019-2023

1. Développer notre action vers d'autres services et d'autres territoires
 - Conduire le projet d'extension de l'activité sur tout le territoire du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) 94 Nord,
 - Conduire les échanges avec le Groupement Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie et neurosciences,
 - Engager le projet des baux glissants en lien avec les bailleurs sociaux,
 - Rechercher auprès des bailleurs sociaux des appartements collectifs par le Prêt Locatif Social³,
 - Mettre au travail le lien avec le médico-social (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS et Services d'Accompagnement Médico-Sociale des Adultes Handicapés - SAMSAH) et avec les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), ces derniers en appui au projet de vie des personnes.
2. Développer la recherche de partenariats diversifiés pour la rénovation des logements
 - Poursuivre les recherches de mécénat, y compris le mécénat de compétences
3. Développer le partenariat avec les collectivités territoriales du Val de Marne, notamment dans la perspective du projet d'extension de l'activité sur tout le territoire du GHT 94 Nord
 - Conseil départemental,
 - Communes,
 - Conseils Locaux de Santé Mentale.
4. Améliorer le suivi du parc de logements
 - Dans les appartements collectifs, étendre l'état des lieux entrant et sortant aux espaces partagés pour appuyer la position active du résident dans le collectif.
5. Perfectionner la connaissance des résidents
 - Systématiser les points d'évaluation de la situation de vie des personnes et de leur projet résidentiel,
 - Améliorer et systématiser les fiches annuelles d'actualisation, en lien avec les équipes soignantes,
 - Réaliser un état de la pyramide des âges à la fin 2018, pour pouvoir évaluer son évolution en 2023.
6. Vie associative
 - Attirer de nouveaux adhérents, et notamment des jeunes (étudiants...) dans une dynamique de projet,
 - Développer encore la présence et l'implication des usagers dans le fonctionnement de l'association.

³ Le PLS est destiné à des publics avec des revenus un peu plus élevés et finance des logements au loyer un peu plus coûteux que ceux dont dispose actuellement AGATE, financés par les Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) réservés aux personnes en situation de grande précarité et Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).

7. Partenariat institutionnel

- Faire connaître et reconnaître notre action par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRHIL) et par les Directions Départementales de l'Agence Régionale de Santé (DDARS) de Paris et du Val de Marne, notamment dans la perspective du projet d'extension de l'activité sur tout le territoire du GHT 94 Nord.

Les textes de référence de l'action d'AGATE

Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Feuille de route Santé mentale et psychiatrie. Comité stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, 28 juin 2018